

COMMUNE DE SAINT MARS DU DESERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N°2023 / 0050 - **Circulation alternée** - « 13, rue du 03 Août 44 » « Intervention sur chambres Telecom – CIRCET

Le Maire de la Commune de SAINT MARS DU DESERT,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2212-2, L 2213, L 2213-5 et L 2512-3,

Vu l'instruction ministérielle sur la circulation routière, approuvée par arrêté du 26 juillet 1974,

Vu la déclaration faite par l'entreprise CIRCET en vue de réaliser des travaux sur chambres TELECOM,

Considérant les mesures de sécurité à prendre pendant la durée des travaux par l'entreprise CIRCET, du 06 au 11 Février 2023 de 9h00 à 18h00.

ARRETE

- Article 1 -** En raison des **travaux sur chambres TELECOM** par l'entreprise CIRCET au niveau du 13, rue du 03 Août 44 ; **la circulation sera alternée et le stationnement interdit** au droit du chantier du 06 au 11 Février 2023 de 9h00 à 18h00.
- Article 2 -** La signalisation temporaire de chantier, conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place par l'entreprise CIRCET qui a en charge les travaux.
- Article 3 -** Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès verbaux et poursuivies conformément aux lois.
- Article 4 -** Le Commandant de Gendarmerie de Nort S/Erdre, le Directeur Général des Services, le Policier Municipal, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions et emplacements habituels **avec affichage sur les lieux.**

Fait et arrêté à SAINT MARS DU DESERT, le 20 Janvier 2023

Le Maire


Barbara NOURRY